

BOLLORE SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

AEG Finances
Membre français de Grant Thornton International

29, rue du Pont
92200 - Neuilly-Sur-Seine
S.A.S. au capital de 276 000 €
323 316 976 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

6, place de la Pyramide
92908 - Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 831 300 €
642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

BOLLORE SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société BOLLORE SE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce, nous avons établi la présente Attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 334 370 € euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente Attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

AEG Finances
Membre Français de Grant Thornton International

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Samuel CLOCHARD



Thierry QUERON

Pièce jointe : Attestation signée par le Président (1 page)



ATTESTATION

Je soussigné, Cyrille BOLLORE, Président de la société BOLLORE SE, atteste que le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée par l'article 238 bis du code général des impôts s'est élevé à la somme de trois-cent-trente-quatre-mille-trois-cent-soixante-dix euros (334 370 €) sur l'exercice 2021.

Fait à Puteaux

Le 19 Avril 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Bollore", written over a horizontal line.

BOLLORE SE

31-32, quai de Dion Bouton - 92811 Puteaux Cedex - France
T+33 1 46 96 44 33 - F +33 1 46 96 44 22 - www.bollorc.com

Siège social : Odet – 29500 Ergué-Gabéric – Société européenne au capital de 472 062 299,84 Euros – 055 804 124 RCS Quimper – TVA FR 84 055 804 124